

MAZARS

Fondation Notre-Dame

Rapport d'examen limité du commissaire aux
comptes relatif aux comptes annuels de la
**Fondation abritée pour l'insertion par le
logement**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10, rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes relatif aux comptes annuels de la Fondation abritée pour l'insertion par le logement

Exercice clos le 31 décembre 2017

FONDATION
NOTRE-DAME

*Rapport d'examen
limité relatif aux
comptes annuels de la
Fondation abritée
pour l'insertion par le
logement*

*Exercice clos le 31
décembre 2017*

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes relatifs aux comptes annuels de la Fondation abritée pour l'insertion par le logement

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de la l'établissement des comptes prévus par la convention de la création de la Fondation abritée pour l'insertion par le logement, nous avons effectué un examen limité des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre Dame. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la Fondation abritée pour l'insertion par le logement au 31 décembre 2017 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fait à Paris La Défense, le 25 mai 2018

Le Commissaire aux comptes

M A Z A R S

JEROME EUSTACHE



approuvée par le Conseil d'Administration de la FND du 4 février 2009
Convention de création en date du 27 avril 2009

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2017

Objet : La Fondation pour l'Insertion par le Logement a pour objet de soutenir moralement et financièrement l'insertion de personnes ou de familles en difficulté, en permettant l'acquisition de biens immobiliers destinés à leur logement, en promouvant un accompagnement de qualité et en favorisant tous autres investissements et activités d'intérêt général concourant à son objet.

FONDATION INSERTION PAR LE LOGEMENT

BILAN 2017 (en €)

ACTIF	2017			2016	PASSIF	2017		2016
	Valeur Brute	Amor.& Prov.	Valeur Nette	Valeur Nette		Valeur Nette après affectation Résultat	Valeur Nette avant affectation Résultat	Valeur Nette avant affectation Résultat
Comptes de Liaison	204	-	204	14 441	Fonds associatif	-	-	-
					Dotation pérenne non consommable	-	-	-
					Dotation statutaire	-	-	-
					Dotations complémentaires	-	-	-
					Apports des fondations abritées	-	-	-
					Dotation initiale	-	-	-
					Dotations complémentaires	-	-	-
					Dotations consommables	-	-	-
					Comptes de liaison	6 298	6 298	3 171
Total Actif immobilisé	1 290 761	101 943	1 188 818	1 051 403	Réserves affectées immobilières	1 229 609	1 051 403	573 771
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 290 761	101 943	1 188 818	1 051 403	Report à nouveau	550 729	51 505	148 816
- Logiciel, matériel et mobilier de bureau	-	-	-	-	Résultat de l'exercice	-	677 430	380 321
- Terrains	-	-	-	-	Fonds dédiés	5 552	5 552	177 676
- Constructions	1 279 104	101 943	1 177 161	1 039 746	- Fonds dédiés aux fondations abritées	-	-	-
- Immobilisations en cours	11 657	-	11 657	11 657	- Fonds dédiés spécifiques aux fondations abritées	5 552	5 552	177 676
Immobilisations financières	-	-	-	-	- Fonds dédiés sur subventions publiques de fonctionnement	-	-	-
- Obligations	-	-	-	-	Dettes & Assimilées	10 785	10 785	3 490
- Obligations, intérêts courus à recevoir	-	-	-	-	- Emprunts financiers divers	-	-	-
- Actions	-	-	-	-	- Dettes financières diverses	-	-	-
- Autres (FCP, etc.)	-	-	-	-	- Fournisseurs et comptes rattachés	5 199	5 199	3 490
Créances et Comptes rattachés	13 143	-	13 143	13 499	- Dettes fiscales et sociales	-	-	-
- Donateurs et Organismes	13 143	-	13 143	10 596	- Projets bénéficiaires restant à solder	-	-	-
- Autres créances	-	-	-	2 903	- Autres dettes	5 586	5 586	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	Produits constatés d'avance	-	-	-
- Fonds obligataires y compris coupons courus	-	-	-	-				
- Autres valeurs mobilières de placement	-	-	-	-				
Disponibilités	600 808	-	600 808	207 901				
- Banques : comptes sur livret et comptes courants	600 808	-	600 808	207 901				
Charges constatées d'avance	-	-	-	-				
Total actif circulant	613 951	-	613 951	221 400				
TOTAL ACTIF	1 904 917	101 943	1 802 974	1 287 245	TOTAL PASSIF	1 802 974	1 802 974	1 287 245

	Total 2018	Total 2019 et suivantes	Total
Engagements donnés	-	-	-
Engagements reçus	20 000	10 000	30 000
<i>dont legs et donations affectés</i>	-	-	-

FONDATION INSERTION PAR LE LOGEMENT

Compte de résultat 2017

	2017	2016	variation 2017-2016
Produits d'exploitation			
Dons manuels non affectés	619 503	216 804	185,74%
Dons manuels affectés	-	-	
Total des collectes	619 503	216 804	185,7%
Legs & donations	6 508	333	1854,29%
Subventions d'exploitation			
Autres produits liés à la générosité du public et produits des activités annexes			
Loyers et récupérations des charges	28 462	26 248	8,4%
Participation charges communes			
Quote-part s/ résultat de dotation consommable			
Total des produits d'exploitation	654 474	243 385	169%
Missions sociales			
Projets engagés	-	-	
Charges externes	53 501	48 025	11,4%
<i>dont charges externes missions sociales</i>	<i>15 856</i>	<i>11 803</i>	
Charges de personnel	35 886	27 001	32,9%
<i>dont personnel affecté en missions sociales</i>			
<i>dont personnel affecté en appel public à la générosité</i>	<i>35 886</i>	<i>27 001</i>	<i>32,90%</i>
Charges communes aux fondations abritées	18 520	10 343	79,1%
Dotation aux amortissements et provisions	40 791	30 535	33,6%
Autres charges- Impôts	2 161	1 208	78,9%
Total des Charges d'exploitation	150 859	117 112	28,8%
Résultat d'exploitation	503 615 €	126 273 €	298,8%
Produits financiers	1 691	3 306	-48,9%
Charges Financières			
Résultat financier	1 691 €	3 306 €	-48,9%
Produits exceptionnels		428 418	-100,0%
Charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel	0 €	428 418 €	-100,0%
Report des fonds dédiés spécifiques année N-1	177 676		
Variation des fonds dédiés spécifiques (création, renfort ou utilisation)	-172 124	177 676	
Report des fonds dédiés spécifiques année N+1	5 552	177 676	
Total des Produits	833 840 €	675 108 €	24%
Total des Charges	156 411 €	294 787 €	-47%
Résultat de l'exercice	677 430 €	380 321 €	78%

FONDATION INSERTION PAR LE LOGEMENT
Compte d'emploi des Ressources 2017

	(1)	(3)		(2)	(4)
EMPLOIS	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	RESSOURCES	Ressources collectées de N = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		529 138
1- MISSIONS SOCIALES	58 807	58 807	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	656 164	656 164
<i>1-1 Réalisées en France</i>	<i>58 807</i>	<i>58 807</i>	<i>1-1 Dons et legs collectés</i>	<i>626 011</i>	<i>626 011</i>
- Actions réalisées directement	58 807	58 807	- Dons manuels non affectés	619 503	619 503
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés		
- Accompagnement des projets			- Legs et autres libéralités non affectés	6 508	6 508
<i>1-2 Réalisées à l'étranger</i>			- Legs et autres libéralités affectés		
- Actions réalisées directement			<i>1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</i>	<i>30 153</i>	<i>30 153</i>
- Versements à un organismes central ou d'autres organismes			Produits accessoires aux frais d'appel public à la générosité (loyers & récupération de charges)	28 462	28 462
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	73 531	73 531	Produits financiers	1 691	1 691
<i>2-1 Frais d'appel à la générosité du public</i>	<i>73 531</i>	<i>73 531</i>	Produits exceptionnels		
<i>Ratio Frais d'appel à la générosité du public / Total ressources collectées</i>	<i>11,21%</i>		2- AUTRES FONDS PRIVÉS		
<i>2-2 Frais de recherche des autres fonds privés</i>			3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		
<i>2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics</i>			4- AUTRES PRODUITS		
<i>2-4 Frais d'information et de communication</i>			Produits financiers		
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	18 520	18 520			
Frais de gestion	18 520	18 520			
		150 859 €			
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	150 859 €		I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	656 164 €	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		II- REPRISES AUX PROVISIONS		
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	5 552		III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	177 676	
			IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)		172 124
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	677 430		V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
TOTAL GENERAL	833 840 €		TOTAL GENERAL	833 840 €	828 288 €
V- Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		150 859	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		150 859
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		1 206 567 €
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	0		Bénévolat	0	
Frais de recherche de fonds	0		Prestations en nature	0	
Frais de fonctionnement et autres charges	0		Dons en nature	0	
TOTAL	0		TOTAL	0	



ANNEXES AUX COMPTES 2017

DE LA FONDATION POUR L'INSERTION PAR LE LOGEMENT

NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2017	2
NOTE 2 : DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	2
NOTE 3 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	2
3.1 CADRE LEGAL DE REFERENCE.....	3
3.2 PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES.....	3
3.2.1 <i>Fonds dédiés, résultat et report à nouveau</i>	4
3.2.2 <i>Traitement des legs et donations</i>	4
3.2.3 <i>Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées</i>	5
3.2.4 <i>Immobilisations corporelles et incorporelles</i>	5
3.3 ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER)	5
NOTE 4 : COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN	6
4.1 NOTES SUR L'ACTIF	6
4.1.1 <i>Immobilisations corporelles et incorporelles</i>	6
4.1.2 <i>Disponibilités</i>	7
4.1.3 <i>Créances</i>	7
4.2. NOTES SUR LE PASSIF.....	7
4.2.1 <i>Fonds associatifs</i>	7
4.2.2 <i>Fonds dédiés, report à nouveau et réserves immobilières</i>	7
4.2.3 <i>Dettes</i>	9
NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS	10
5.1 LOCAUX	10
5.2 EFFECTIFS.....	10
5.3 CONTRIBUTION DES BENEVOLES.....	10
5.4 HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	10
5.5 CHARGES ADMINISTRATIVES	10
5.6 ENGAGEMENTS HORS BILAN	11
NOTE 6 : PROJETS SOUTENUS	11



NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2017

- La Fondation pour l'insertion par le Logement a pour objet de soutenir moralement et financièrement l'insertion de personnes ou de familles en difficulté, en permettant principalement l'acquisition de biens immobiliers destinés à leur logement et en promouvant un accompagnement de qualité. Elle a recueilli 619 K€ de dons en 2017, soit une augmentation remarquable de la collecte (+ 185 %).
- Les charges d'exploitation de la Fondation se répartissent entre les charges consacrées à la gestion des appartements et celles liées à l'appel public à la générosité. Depuis juillet 2017, la Fondation s'appuie sur un chargé de mécénat pour 3/5^e de temps.
- Disposant de cinq appartements, la Fondation a procédé en 2017 à l'acquisition d'un sixième logement, notamment grâce au réemploi partiel d'un legs reçu en 2014. Grâce aux soutiens reçus, elle a pu envisager l'acquisition de deux nouveaux toits mais le projet n'avait pas encore abouti au 31 décembre 2017, la Fondation s'attachant à trouver un appartement de qualité à proximité d'une association dûment identifiée pour se charger de l'accompagnement des personnes en insertion.



NOTE 2 : DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE

Les Comptes de la Fondation pour l'Insertion par le Logement sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.



NOTE 3 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Fondation pour l'Insertion par le Logement est une fondation sous égide de la Fondation Notre Dame. La Fondation pour l'Insertion par le Logement correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.



3.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2017 sont établis et présentés conformément aux règlements :

- CRC 99-01 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- CRC 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation modifiant le règlement 99-01.
- CRC 2008-12 concernant les méthodes d'élaboration et de présentation du Compte d'Emploi des Ressources (CER).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

3.2 Principes comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous plis-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La Fondation pour l'Insertion par le Logement comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre de plus :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur comptable « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.



Chaque établissement comptable a son propre bilan et compte de résultat et compte Emploi-Ressources (pour celles faisant appel public à la générosité). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds associatifs relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe. Les opérations de secteurs à secteurs sont traitées par « comptes de liaison ».

La présentation du passif, au bilan, d'une double colonne « valeur nette avant affectation du résultat »/ « valeur nette après affectation du résultat » a été maintenue pour une meilleure lisibilité des comptes.

3.2.1 Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- **dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :**

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice, ce qui est le cas de la Fondation pour l'Insertion par le Logement. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- **dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :**

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (Fondation Notre Dame).

L'utilisation ultérieure des ressources de la Fondation pour l'Insertion par le Logement sera inscrite dans un compte spécifique Insertion par le Logement, au niveau de la fondation abritante (Fondation Notre Dame), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

3.2.2 Traitement des legs et donations

Les libéralités font l'objet d'un suivi comptable individualisé pendant toute la durée de leur réalisation. Il peut s'agir de donations, de droits d'auteurs, de donations simples, de donations temporaires d'usufruit, d'assurances-vie ou de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier).



Au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la gestion temporaire de ces biens, les mouvements financiers correspondants sont enregistrés dans le compte 475 « legs et donations ». Lors de la réalisation définitive de chaque bien constituant l'actif successoral et après avoir enregistré l'ensemble des charges de réalisation, le produit net de charges est constaté en compte de résultat.

3.2.3 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

En 2017, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame a décidé de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe.

3.2.4 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements pour dépréciation, sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Logiciels	1 an
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Depuis 2012, a été appliquée la méthode par composants sur les constructions figurant en immobilisations : répartition des immeubles d'habitation en trois composants comme suit :

- pour 50% Gros Œuvre
- pour 20% Façades, Etanchéité, Couverture et menuiseries extérieures
- pour 30% Agencements :
 - Chauffage Climatisation
 - Ascenseurs monte-charges
 - Electricité câblage
 - Plomberie et autres
 - Agencements intérieurs et décoration

Les durées d'amortissement de ces trois composants sont les suivantes :

- Gros Œuvre : 80 ans taux : 1,25%
- Façades : 40 ans taux : 2,50 %
- Agencements : 15 ans taux : 6,66 %

3.3 Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER)

Les organismes faisant appel public à la générosité ont l'obligation de présenter en annexe de leurs comptes annuels le tableau CER (Compte d'emploi annuel des ressources) issu du règlement CRC 2008-12 au 31 décembre 2017. Les rubriques concernant les fonds dédiés de la fondation abritée font l'objet des adaptations mentionnées au paragraphe 3.2.2 dans la partie « présentation des comptes de la Fondation abritée » de ces annexes-ci.



**NOTE 4 : COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN****4.1 Notes sur l'Actif****4.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont constituées de six appartements dont un acquis en 2017.

Immobilisations brutes

RUBRIQUES	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions, apports, création	Cessions, virements	Valeur brute fin d'exercice
Constructions	1 100 898	178 205		1 279 103
Constructions en cours + autres immobilisations corporelles	11 657			11 657
Total immobilisations corporelles	1 112 555 €	178 205 €	- €	1 290 760 €
Total immobilisations brutes	1 112 555 €	178 205 €	- €	1 290 760 €

Amortissements

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Constructions	61 153	40 791		101 944
Total immobilisations corporelles	61 153 €	40 791 €		101 944 €
Total amortissements	61 153 €	40 791 €	- €	101 944 €

Valeur nette des immobilisations

RUBRIQUES	Valeur nette début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Acquisitions, apports, création, virements	Valeur nette fin d'exercice
Constructions	1 039 745	40 791	0	178 205	1 177 159
Constructions en cours + autres immobilisations corporelles	11 657	0	0	0	11 657
Total immobilisations corporelles	1 051 402 €	40 791 €	- €	178 205 €	1 188 816 €
Total	1 051 402 €	40 791 €		178 205 €	1 188 816 €



4.1.2 Disponibilités

Fondation dite de flux, la Fondation pour l'Insertion par le Logement ne dispose pas d'immobilisations financières.

Détail des disponibilités :

	31/12/2017	31/12/2016
Compte sur livret et Compte courant	600 808 €	207 901 €

4.1.3 Créances

FIPL	2017	2016
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	12 510	10 305
Loyers	633	291
<i>Total créances donateurs et organismes</i>	<i>13 143</i>	<i>10 596</i>
Créances Société de gestion immobilière	0	2 903
<i>Total Autres créances</i>	<i>0</i>	<i>2 903</i>
Total Créances et comptes rattachés	13 143 €	13 499 €

4.2. Notes sur le passif

4.2.1 Fonds associatifs

La Fondation pour l'Insertion Par le Logement est une fondation de flux. Elle ne dispose pas de fonds associatifs.

4.2.2 Fonds dédiés, report à nouveau et réserves immobilières

Report à nouveau

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes édités spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.



Report à nouveau au 01.01.2017	51 505
Résultat 2017	499 224
Report à nouveau au 31.12.2017	550 729 €

La Fondation pour l'Insertion Par le Logement dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Fonds dédiés spécifiques

	2017			2016
	Montant total 2017	Montant total de la variation	Ressources affectées 2017	Montant total 2016
Fonds dédiés Legs C	5 552 €	-172 124 €	+6 082 €	177 676

En 2016 un fonds dédié spécifique a été créé, correspondant au reliquat de l'emploi d'un legs affecté (dit legs C.) non utilisé en fin d'exercice. En 2017, il a été accru d'un ultime versement reçu de la succession et diminué de l'emploi des fonds, c'est-à-dire l'acquisition d'un appartement. Le reliquat de 5,5 K€ servira ultérieurement aux travaux qui s'avéreront nécessaires dans les appartements du Legs C.

Réserves immobilières

	Réserves immobilières correspondant aux acquisitions 2013-2017	Réserves immobilières correspondants à l'emploi du legs C	Total des Réserves immobilières
Montant des acquisitions 01.01.2017	787 306	264 098	1 051 404
Acquisitions 2017		178 205	178 205
Total des réserves immobilières 31.12.2017	787 306 €	442 303 €	1 222 609 €



Une première réserve immobilière est constituée de montants correspondants à des appartements acquis au fil des années, car ces fonds ne sont plus disponibles. Les réserves sont employées au profit des « missions sociales », c'est-à-dire à l'acquisition d'appartements destinés à accueillir des familles fragilisées, accompagnées par des associations d'insertion.

A la suite d'un legs affecté, une réserve immobilière spécifique a été créée en 2016 car la testatrice a désigné dans son testament l'association qui accompagnera les locataires des investissements ainsi réalisés. Cette réserve spécifique a été complétée d'une acquisition en 2017 par diminution du fonds dédié.

4.2.3 Dettes

FIPL	2017	2016
Comptes fournisseurs	5 199	3 490
<i>Sous-total comptes fournisseurs</i>	<i>5 199</i>	<i>3 490</i>
Total fournisseurs et comptes rattachés	5 199 €	3 490 €
Autres dettes	5 586	
<i>Total Autres dettes</i>	<i>5 586 €</i>	<i>0</i>
Total dettes et comptes rattachés	10 785 €	3 490 €





NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5.1 Locaux

La Fondation pour l'Insertion partage avec la Fondation Notre Dame l'espace de bureaux du 10, rue du Cloître Notre Dame à Paris.

5.2 Effectifs

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Total	Total ETP
2016	1	0,47	1	0,47
2017	1	0,55	1	0,55

5.3 Contribution des bénévoles

La Fondation pour l'Insertion par le Logement dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- pour partie de personnes qualifiées.

L'investissement des membres du Comité exécutif n'a pas été mesuré en 2017.

Le président de la Fondation pour l'Insertion par le Logement consacre l'équivalent de 0,3 ETP au développement de la fondation, secondé par l'ancienne présidente de la fondation à hauteur de 0,3 ETP. Un chargé de mission bénévole intervient également à 0,2 ETP.

5.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 60 910 € dont 27 K€ au titre du contrôle légal et 34 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le compte de fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

5.5 Charges administratives

Les charges administratives (774 769 €) consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la Fondation Notre Dame.

Elles s'élèvent en 2017 pour la Fondation pour l'Insertion par le Logement à 18 520 €.



5.6 Engagements hors bilan

Engagements reçus	Donations ou Donations temporaires d'usufruit	Convention d'entreprise et fondation / Don	Total
Pour 2018		20 000 €	20 000 €
Pour 2019 et suivantes		10 000 €	10 000 €

Les engagements reçus s'élèvent à 30 000 €.



NOTE 6 : PROJETS SOUTENUS

	Projets nets engagés	
	Nbr	Montant
Projets en propre		15 837
Total des projets FIPL		15 837 €

Au-delà des acquisitions, la Fondation pour l'Insertion par le Logement engage des frais pour l'entretien des appartements à vocations sociale. Ceux-ci s'élèvent à 15 837 € en 2017 hors dotation aux amortissements des appartements acquis (40 791 €).